

République et canton
de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2015-2020

Séance du mardi 8 décembre 2015
Procès-verbal

Présences :

Exécutif

M. Antoine BARDE	Maire	
Mme Caroline BENBASSAT	Adjointe	
M. Pascal WASSMER	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

M. Pierre-Yves DECHEVRENS	Président	
Mme Anne LEBOISSARD	Vice-Présidente	
Mme Dominique LAZZARELLI	Secrétaire	

Conseillers municipaux

ALHANKO-BAUER Corinne		JACQUIER Jérôme	
BARBEZAT-FORNI Denyse		LINGJAERDE Pierre	
BELLONI Patrick		PORDES Anita	
BERY Elisabeth		PULIDO Florence, excusée	
DOMINÉ Bertrand		RANNI Roberta	
GAILLARD Philippe		RICCIUTI Giuseppe	
GUBELMANN Yves		THIERRIN Jean-Marc	
HENTSCH Claudine			

Public : 7 personnes.



ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du projet de procès-verbal du mardi 10 novembre 2015.**
2. **Communications du bureau.**
3. **Rapports des commissions, délibérations.**
 - a. **Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séances du mardi 17 novembre 2015 et lundi 7 décembre 2015. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente.**
 - b. **Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 1^{er} décembre 2015. Mme Roberta RANNI, Présidente.**
- ↳ **Délibération N°6 - Proposition du Maire relative à la dérogation de densité ou surface de plancher - Requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA - Parcelles N°s 1179, 4885, 4833 /Plan 31 - Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A. Construction de quatre habitats groupés THPE (très haute performance énergétique) avec parkings souterrains.**
- ↳ **Délibération N°12 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 160'000 F pour l'étude architecturale des bâtiments N°s 44 à 50 du chemin des Avallons, la réalisation de trois typologies d'appartements, 3, 4 et 5 pièces, ainsi qu'une étude générale par un ingénieur thermicien.**
4. **Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Nominations au Conseil de fondation.**
5. **Propositions du Maire et des Adjointes.**
6. **Communication(s) du Maire et des Adjointes.**
7. **Propositions individuelles et questions.**

M. le Président ouvre la séance du 8 décembre 2015 à 20h.02. Il salue l'Assemblée, le public et plus particulièrement l'ancien Maire M. François de PLANTA (1999-2003), accompagné de la Présidente du Conseil municipal de la commune de Vandoeuvres, Mme Claire HUYGHUES-DESPOINTES.

M. le Président propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

Point 1

Approbation du projet de procès-verbal du mardi 10 novembre 2015

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite apporter une modification au procès-verbal, en soulignant que ce document est rédigé avec beaucoup de précision permettant d'avoir une bonne vision du déroulement des débats.

Page 5 - 1^{er} paragraphe

*« Mme l'Adjointe ajoute qu'il y a déjà un petit chemin qui monte de la route d'Hermance pour rejoindre le chemin des Avallons, mais **il n'est pas carrossable** ».*

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souligne que c'est elle qui a mentionné que ce cheminement n'était pas carrossable, lorsqu'elle a fait part de ses arguments pour soutenir la création d'un chemin



pédestre dans le cadre du dossier d'autorisation de construire faisant l'objet de la délibération présentée ce jour (délibération N° 6).

M. le Président la remercie pour cette précision.

La parole n'étant plus demandée et tenant compte de la remarque de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, M. le Président considère ce procès-verbal comme adopté, avec remerciements à son auteur.

M. le Président propose de passer au point 2 de l'ordre du jour.

Point 2 **Communication(s) du bureau**

M. le Président informe des communications ci-après :

- Agenda des séances du 1^{er} semestre 2016

M. le Président informe que l'Exécutif, le bureau du Conseil municipal et les Présidents des commissions se sont rencontrés avant la présente séance pour fixer les dates des prochaines réunions jusqu'à fin juin 2016.

Le planning récapitulatif sera envoyé à tous et disponible sur CMNet dans les meilleurs délais.

- Voyage du Conseil municipal – Rome – 7 au 11 septembre 2016

M. le Président rappelle celles et ceux qui n'ont pas répondu à l'invitation au voyage à Rome de bien vouloir le faire dans les meilleurs délais, pour permettre aux organisateurs d'engager les réservations.

- Remerciements

Au nom du Conseil municipal, M. le Président remercie M. le Maire pour l'invitation au restaurant à Corsier, après la séance du Conseil municipal du 10 novembre 2015.

Au nom du Conseil municipal, M. le Président remercie également M. le Maire pour l'invitation au restaurant et au spectacle de la revue Genevoise du 11 novembre 2015. La soirée était très sympathique et le spectacle assez caustique et amusant.

- Soirée de l'Escalade – Vendredi 11 décembre 2015

M. le Président rappelle la soirée de l'Escalade, qui aura lieu devant la salle communale vendredi 11 décembre prochain, dès 18h.00.

- Noël de l'école – Lundi 21 décembre 2015

M. le Président rappelle le Noël de l'école, qui aura lieu à la salle communale pour le spectacle des enfants et sous le préau couvert pour le traditionnel apéritif, le lundi 21 décembre prochain, à 18h.30.

- Saint-Sylvestre des Aînés et personnes seules - Jeudi 31 décembre 2015

M. le Président rappelle que la Commune organise la Saint-Sylvestre pour les Aînés et personnes seules. Cette soirée a lieu au local des sociétés sis au Clos-Les-Noyers. Les Conseillers municipaux qui souhaitent y participer et accompagner les participants peuvent encore s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie.



- Fenêtre de l'Avent – Jeudis 10 et 17 décembre 2015

M. le Président rappelle que deux fenêtres de l'Avent auront encore lieu, soit le jeudi 10 décembre 2015 à la paroisse protestante et le jeudi 17 décembre 2015 au local des pompiers, route de l'Hospice.

M. le Président propose de passer au point 3 de l'ordre du jour.

Point 3 **Rapports des commissions, délibérations.**

a. Rapport de la commission « Sociale, culture et loisirs ». Séances du mardi 17 novembre 2015 et lundi 7 décembre 2015. Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente.

M. le Président passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, Présidente de la commission « Sociale, culture et loisirs ».

☞ Rapports en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour ces rapports.

b. Rapport de la commission « Urbanisme et constructions ». Séance du mardi 1^{er} décembre 2015. Mme Roberta RANNI, Présidente.

En préambule, M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE pour une communication.

M. Antoine BARDE rappelle ses propos tenus lors de précédentes séances et souligne une nouvelle fois qu'il s'abstiendra de s'exprimer sur le sujet qui suit.

M. le Président passe la parole à Mme Roberta RANNI, Présidente de la commission « Urbanisme et constructions ».

☞ Rapport en annexe du présent procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie Mme Roberta RANNI pour ce rapport.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 6 et propose de passer au vote.

Délibération N° 6

Proposition du Maire relative à la dérogation de densité ou surface de plancher - Requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA - Parcelles N^{os} 1179, 4885, 4833 /Plan 31 - Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A. Construction de quatre habitats groupés THPE (très haute performance énergétique) avec parkings souterrains.

Vu l'art. 59, al. 4, lettre b) de la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05, du 14 avril 1988 ;

Vu l'art. 30, lettre s) de la loi sur l'administration des communes B 6 05 du 13 avril 1984 ;

Vu la délibération N° 75 « Dérogation de densité ou surface de plancher - Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA - Parcelles N^{os} 1179, 4885, 4833/Plan 31 - Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », votée à la majorité par le Conseil municipal en date du 28 avril 2015 (législature 2011-2015), sous réserves de diverses remarques (hors dérogation de surface);



Vu la réception, en date du 11 mai 2015, du dossier DD 107883-1 (PJ Lac) à la mairie pour préavis, nécessitant l'octroi d'une dérogation au rapport des surfaces selon l'article 59, alinéa 4, lettre b), de la loi sur les constructions et les installations diverses du 14 avril 1988 (LCI L 5 05) ;

Vu que le taux annoncé à 0,55 % a été modifié pour se porter à 58,54 % dans la requête en autorisation de construire DD 107883-1 (PJ Lac SA), tenant compte que les escaliers extérieurs sont comptés dans la surface habitable totale ;

Vu que le Conseil municipal s'est prononcé sur cette requête avant le préavis de la commission d'architecture cantonale ;

Vu la délibération N° 1 « Proposition relative à l'annulation de la délibération N° 75 : « Dérogation de densité ou surface de plancher – Requête en autorisation de construire en cours - PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833/Plan 31 – Route d'Hermance/Chemin des Avallons à Anières », votée par le Conseil municipal en date du 28 avril 2015 » votée à la majorité par le Conseil municipal en date du 2 juin 2015 (législature 2015-2020) et la demande de renvoyer cet objet pour traitement à la commission « Urbanisme et constructions » ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions », lors de la séance du lundi 26 octobre 2015, lors de laquelle il a été émis un préavis *favorable, à l'unanimité*, pour cette demande de dérogation de densité ou surface de plancher jusqu'à 60 % dans le cadre de la requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833 /Plan 31 – Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A. Construction de quatre habitats groupés THPE avec parkings souterrains, en subordonnant cette décision à :

- La suppression du cheminement piéton entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance ;
- la suppression de l'accès des véhicules aux bâtiments par le chemin des Avallons ;
- la signature de PJ Lac SA de l'acte de cession d'un hors ligne de 7 m² au dp communal, dossier de mutation N° 23/2011, à l'étude KELLER GLASER & BEAUD ZURCHER.

Vu le renvoi, lors du Conseil municipal du 10 novembre 2015, du dossier faisant l'objet de la présente délibération à la commission « Urbanisme et constructions » du 1^{er} décembre 2015, lors de laquelle il a été émis les préavis suivants :

- Favorable, à la majorité pour que la densité soit portée jusqu'à 60 % dans le cadre de la requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833 /Plan 31 – Chemin des Avallons 15, 15A, route d'Hermance 284, 284A. Construction de quatre habitats groupés THPE avec parkings souterrains.
- Défavorable, à la majorité, pour la suppression du cheminement piéton entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance.
- Favorable, à la majorité, pour la suppression de l'accès des véhicules aux bâtiments par le chemin des Avallons.

Vu les rapports desdites commissions au Conseil municipal ;

Vu l'exposé des motifs ;

sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui (unanimité) – 0 non, 0 abstention(s)**

De donner son accord pour que la densité soit portée jusqu'à 60 % dans le cadre de la requête en autorisation de construire DD 107'883-1/PJ Lac SA – Parcelles N°s 1179, 4885, 4833 /Plan 31 – Chemin des Avallons 15, 15A, route



d'Hermance 284, 284A. Construction de quatre habitats groupés THPE avec parkings souterrains.

**Le Conseil municipal
décide par
6 oui - 6 non, 4 abstentions**

De refuser la suppression du cheminement piéton entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance.

Le Président départage et vote non, ce qui donne 6 oui - 7 non (majorité) - 4 abstentions (Règlement du CM - Art. 43, alinéa 1)

Ce qui signifie que le Conseil municipal décide de demander que l'autorisation à délivrer par le département prévoit un cheminement piéton entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance.

**Le Conseil municipal
décide par
11 oui (majorité) - 0 non, 5 abstentions**

D'accepter la suppression de l'accès des véhicules aux bâtiments par le chemin des Avallons.

Ce qui signifie que le Conseil municipal décide de demander que l'autorisation à délivrer par le département ne prévoit pas d'accès de véhicules aux bâtiments par le chemin des Avallons.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président donne lecture de la délibération N° 12 et propose de passer au vote.

Délibération N° 12

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de TTC 160'000 F pour l'étude architecturale des bâtiments N°s 44 à 50 du chemin des Avallons, la réalisation de trois typologies d'appartements, 3, 4 et 5 pièces, ainsi qu'une étude générale par un ingénieur thermicien.

Vu la volonté de l'Exécutif d'engager une étude pour une rénovation et amélioration des logements dans les immeubles N°s 44 à 50 datant des années 1962-1963 et également pour réaliser des mesures d'assainissement et d'amélioration de l'enveloppe thermique pour répondre aux normes en vigueur ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » du mardi 1^{er} décembre 2015, lors de laquelle il a été émis un préavis favorable, l'unanimité, d'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 160'000 F pour l'étude des bâtiments N°s 44 à 50 du chemin des Avallons, la réalisation de trois typologies d'appartements, 3, 4 et 5 pièces, ainsi qu'une étude générale par un ingénieur thermicien ;

Vu l'article 30, al. 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Sur proposition du Maire,

**Le Conseil municipal
décide par
16 oui - 0 non, 0 abstention**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement de TTC 160'000 F pour l'étude architecturale des bâtiments N°s 44 à 50, la réalisation de trois typologies d'appartements, 3, 4 et 5 pièces, ainsi qu'une étude générale par un ingénieur thermicien.



2. D'autoriser le prélèvement de cette somme sur les fonds propres de la Commune.
3. De comptabiliser la dépense prévue au point 1 à l'actif du bilan de la commune d'Anières, dans le patrimoine financier.

M. le Président propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

Point 4

Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Nomination au Conseil de fondation.

M. le Président passe la parole à M. le Maire, Président de la fondation de la commune d'Anières pour le logement.

M. le Maire informe que conformément à l'article 8, alinéa 1, lettre c) des statuts de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, il appartient au Conseil municipal de nommer 3 personnes pour intégrer le Conseil de fondation dès janvier 2016, dont au minimum 2 Conseillers municipaux.

Il propose au Président que chaque groupe présente son candidat.

Pour le groupe « Le Centre » (LC), Mme Florence PULIDO propose la candidature de M. Jean-Marc THIERRIN.

A la majorité (1 abstention de l'intéressé), M. Jean-Marc THIERRIN est nommé membre du Conseil de fondation.

M. Jean-Marc THIERRIN remercie l'Assemblée pour sa confiance.

Pour le groupe « Ensemble Pour Anières » (EPA), M. Philippe GAILLARD propose la candidature de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI.

A la majorité (1 abstention de l'intéressée), Mme Denyse BARBEZAT-FORNI est nommée membre du Conseil de fondation.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remercie l'Assemblée pour sa confiance.

Pour le groupe Parti Libéral Radical (PLR), M. Pierre LINGJAERDE propose la candidature de M. Giuseppe RICCIUTI.

A la majorité (1 abstention de l'intéressé), M. Giuseppe RICCIUTI est nommé membre du Conseil de fondation.

M. Giuseppe RICCIUTI remercie l'Assemblée pour sa confiance.

M. le Maire et Président de la fondation de la commune d'Anières pour le logement félicite les trois personnes nommées au Conseil de fondation.

Ces trois personnes siégeront avec les trois personnes déjà nommées au Conseil de fondation lors de la séance du 16 novembre dernier, soit :

- Selon les statuts, article 8, alinéa 1, lettre d)

Par cooptation : M. François de PLANTA – Architecte
M. Denis THEVENOZ – Banquier
Mme Corinne ROSSET – Notaire

- Selon les statuts, article 8, alinéa 1, lettre b)

Nommée par l'Exécutif : Mme Dominique de SAINT-PIERRE



M. le Président propose de passer au point 5 de l'ordre du jour.

Point 5
Propositions du Maire et des Adjointes.

M. le Président passe la parole à M. le Maire

Fibre optique

M. le Maire demande à l'Assemblée de renvoyer le projet de pose de la fibre optique sur tout le territoire communal à une commission conjointe « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Finances » pour traitement, selon les propositions qui parviendront à la mairie d'ici cette séance.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable au renvoi de cet objet à la commission conjointe « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Finances » pour traitement.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe.

Mme Caroline BENBASSAT n'a pas de proposition.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint qui a 5 points à proposer pour le renvoi en commission pour études.

1. Rénovation de la caserne des pompiers (route de l'Hospice)

M. l'Adjoint souhaite proposer un crédit d'études pour la rénovation de la caserne des pompiers, sis à la route de la Côte-d'Or, ceci en raison du vraisemblable abandon du projet MPPL (mairie, Poste, pompiers, logements).

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable au renvoi de cet objet à la commission conjointe « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » et « Urbanisme et constructions » pour traitement.

M. l'Adjoint propose également le traitement des sujets suivants à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable », soit :

2. Côte-d'Or. Interdiction de circuler les dimanches et jours fériés. Aménagement pour la fermeture de la route, par des bornes rétractables aux entrées dudit chemin.
3. Eclairage public. Assainissement de l'éclairage par la pose d'ampoules LED.
4. Gestion des déchets.
5. Espace de liberté pour les chiens. Suite à une intervention au sein de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 3 novembre dernier, soit l'aménagement d'un couvert pour les utilisateurs dans la zone pour chiens.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable au renvoi de ces 4 objets à la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » pour traitement.

M. le Président propose de passer au point 6 de l'ordre du jour.



Point 6

Communications du Maire et des Adjointes.

M. le Président passe la parole à M. le Maire Antoine BARDE.

M. le Maire n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à Mme l'Adjointe Caroline BENBASSAT.

Mme l'Adjointe n'a pas de communication.

M. le Président passe la parole à M. l'Adjoint Pierre WASSMER.

M. l'Adjoint n'a pas de communication.

M. le Président propose de passer au point 7 de l'ordre du jour.

Point 7

Propositions individuelles et questions.

Anières festival – 24-25 Septembre 2016

Mme Florence PULIDO informe que le groupe « Le Centre » ne souhaite pas relancer le débat ce soir concernant le courrier envoyé par Mme Caroline BENBASSAT relatif à la manifestation « Anières festival », mais souhaite que les informations suivent rapidement au niveau des sociétés, car plusieurs d'entre elles ont manifesté leurs inquiétudes au regard de la tournure des événements que prend ce dossier.

Il en est pris acte.



Voeux

M. le Maire souhaite un joyeux Noël à l'Assemblée, ainsi que ses meilleurs vœux pour la nouvelle année 2016, qu'elle soit bénéfique à tous et qu'elle se déroule dans la meilleure sérénité possible.

L'Assemblée le remercie.

M. le Président transmet également ses vœux en souhaitant le meilleur possible à chacun pour l'an prochain.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance à 20h.33.

Le Président du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :

Annexes mentionnées



Commune d'Anières

RAPPORT

COMMISSION : « Sociale, culture et loisirs »

Séance du : mardi 17 novembre 2015 à 20 heures

Dans sa séance du 17 novembre 2015, la commission a traité des objets suivants :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance « Sociale, culture et loisirs » du mardi 6 octobre 2015.
2. Trois auditions sont proposées pour l'aide sociale en Suisse :

Il reste 26'000 F pour l'aide sociale en Suisse.

- L'Association « La Roseraie », centre d'accueil et d'intégration des personnes migrantes. Lien avec le foyer d'Anières. Il a été convenu de leur verser 5'000 F en aide ponctuelle 2015, ce qui correspond à leur demande.
- L'Association « Face à Face », centre de prévention et d'éducation pour femmes et adolescents à comportement violent. Il a été convenu de leur verser 15'000 F en aide de législature (de 2016 à 2020).
- L'Association « Resiliam », Association qui soutient les enfants dont un proche est handicapé, à une maladie grave ou est décédé. Ils ont besoin d'aide pour l'installation de leurs locaux. Il a été convenu de leur verser 15'000 F en aide de législature (de 2016 à 2020).

3. Deux auditions sont proposées pour l'aide humanitaire :

Il reste 15'550 F (25'000 F ./ 9'450 F pour le « Le Pont du Mali », auxquels s'ajoutent 33'450 F restant au compte du bilan, soit 49'000 F pour l'aide à l'étranger.

- L'Association « Voix libres », projet en Bolivie d'envoyer 1000 filles à l'école. Il a été convenu de leur verser 30'000 F en aide ponctuelle.
- L'Association « Le Chemin de l'école », centre d'accueil au Maroc, pour des enfants en âge préscolaire (1 à 7 ans) pour lesquels il n'existe pas de structure. Il a été convenu de leur verser 20'000 F en aide ponctuelle.

Les membres de la commission ont décidé du choix du spectacle pour la sortie des jeunes de 13 à 16 ans, sur la proposition de Mme Florence PULIDO, soit le spectacle de Michaël GREGORIO, qui aura lieu le vendredi 20 mai 2016 à l'Arena.

Mme l'Adjointe s'est exprimée sur la nouvelle formule de la fête de l'Escalade. Celle-ci aura lieu le vendredi 11 décembre prochain, de 18h.00 à 22h.00, à l'extérieur. Après le cortège des enfants déguisés, soupe aux légumes et dégustation de fondue seront offertes sous la tente dans le préau de l'école. A 20h.00, il y aura la lecture du texte historique et de la liste des morts par M. Pierre-Yves DECHEVRENS, par M. Pierre-Yves DECHEVRENS, puis le « Cé qué Laio » et bris de la marmite.

Nom et prénom
Rapporteur de la commission

Corinne Alhanko-Bauer



Commune d'Anières

RAPPORT

COMMISSION : « Sociale, culture et loisirs »

Séance du : mardi 7 décembre à 20 heures.

Dans sa séance du 7 décembre 2015, la commission a traité des objets suivants :

1. Le projet de procès-verbal de la séance « Sociale, culture et loisirs » du mardi 17 novembre 2015 a été accepté par les membres de la commission.
2. Deux auditions pour l'aide sociale en Suisse :
 - Association « Pacifique ». Projets de navigation socio-éducatifs en mer à bord d'un voilier pour les jeunes en rupture. La commission après étude du dossier a préavisé négativement l'octroi d'une subvention à cette Association (30'000 F/an pendant une législature).
 - Association « LATMA » (Les Autres Toi et Moi Association). Demande de soutien pour la rénovation du domaine de Monteret, près de St-Cergues. Lieu mis à disposition des Associations, institutions publiques et privées. La commission après étude dossier a préavisé favorablement l'octroi d'une subvention à cette Association à hauteur de 4'000 F pour la mise aux normes de la cuisine.
3. Une audition pour l'aide humanitaire :
 - Association « Le Sourire de Chiang Khong ». Centre situé en Thaïlande du Nord qui accueille des jeunes filles et garçons de 6 à 18 ans pour un encadrement éducatif et scolaire. La commission après étude dossier a préavisé favorablement l'octroi d'une subvention à cette Association à hauteur de 5'200 F pour la création de nouveaux vestiaires pour les filles.

Mme l'Adjointe informe qu'une lettre a été adressée aux sociétés communales pour les informer que les 24 et 25 septembre 2016 aura lieu une fête sur le thème « Cuisine du monde » et un lien avec l'Hospice. Ces points seront développés lors d'une séance ultérieure, n'étant pas assez avancés à ce jour.

Rapporteur de la commission

Corinne Alhanko-Bauer



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et Constructions

Séance du : 1^{er} décembre 2015

Immeubles 44-50 du chemin des Avallons. Crédit d'études pour les travaux de rénovation des appartements (5, 4 et 3 pièces) ainsi que qu'une analyse générale des aspects techniques par un ingénieur.

Préavis favorable à l'unanimité, pour l'ouverture d'un crédit d'investissement de Fr. 160'000 pour l'étude globale.

Dossier PJ Lac DD 107 DD 107 883-1 Parcelles 1179 - 4885 – 4833 /Plan 31

Chemin des Avallons 15 et 15a, ainsi que Route d'Hermance 284 et 284 a

1. **Préavis favorable par 8 voix**, 1 abstention de donner son accord pour que la densité soit portée à 60% - construction de 4 habitats groupés THPE avec parking souterrains. (36 logements)
2. **Préavis favorable par 4 voix**, contre 3 voix et 2 abstentions, le cheminement piéton entre le haut et bas desdites parcelles.
3. **Préavis favorable par 6 voix**, 3 abstentions, de supprimer l'accès des véhicules aux bâtiments par le chemin des Avallons.

Informations diverses :

- a) Terrain Bachofen en discussion avec M. le Maire. Prochainement M. Bachofen sera invité à soumettre son projet à la commission Urbanisme.

Ranni Roberta
Rapporteur de la commission